

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1522

26 juin 2013

SOMMAIRE

Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l.	73039	Multi Opportunity Sicav	73013
Build Management 2 S.A.	73031	NEIF S.C.A.	73056
Build Management 2 SA Participations 2 SCA	73035	Orion III European 8 S.à r.l.	73049
Build Management SA Participations SCA	73037	Palenque Finances S.A.	73014
Cama Invest S.à r.l.	73028	Panev S.A.	73014
Capsugel Holdings S.A.	73044	PATRIMA Invest S.à r.l.	73014
Cargolux Airlines International S.A.	73026	Pianegonda International SA	73020
Cargolux Airlines International S.A.	73047	Pictet Institutional	73013
Chamly International S.A.	73010	Plus-Immobilier Russland Beteiligung S.à r.l.	73015
Cool-Team S.à r.l.	73010	Plus Russland Diskont-Beteiligung S.à r.l.	73015
Cygnia Negra Luxembourg SICAV-FIS, SCA	73052	Profea S.à r.l.	73014
Dallin Group AG	73021	Raison Hair Design	73027
Duchess III CDO S.A.	73010	Ravara S.A.	73015
Elettra Investments S.à r.l.	73010	Realstar Healthcare Financial S.à r.l.	73023
Eurocil Luxembourg S.A.	73056	Salon de Coiffure chez Raison	73027
Gast Michels S.à r.l.	73011	Stebens S.à r.l.	73028
Iberint S.A.	73011	Stige S.A.	73018
I&T Lux Invest S.A.	73011	Structura	73016
J S Holdings Luxembourg S.à r.l.	73011	Styl - Fermeture s.à r.l.	73029
Kalmo Finance S.A., SPF	73012	Summa Energy S.A.	73015
Kappa Investments S.A.	73012	Toiture Moderne S.à r.l.	73016
Le Temps des Vendanges sàrl	73019	Tour Felix Giorgetti S.A.	73017
L.H. Holding S.à r.l.	73012	Transfolux S.A.	73016
Manulife Global Fund	73013	Transport Olk GmbH	73016
Market Access II	73013	Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	73017
Mat Loca Lux	73054	UK Students City S.à r.l.	73017
MGT 1 & 2 S.A.	73012	Uniarc Holding S.A.	73017
Mitco Resolution 3 S.à r.l.	73054	Vabermain Sàrl	73017
MP B S.A.	73021	VED S.A.	73018
MP D S.A.	73056	Vesera Sàrl	73018
		Vista International Partners S.A.	73018

Chamly International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 62.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013058611/13.

(130072837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Cool-Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 104, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 111.362.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 7 mai 2013.

Pour COOL TEAM SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013058630/12.

(130072744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Duchess III CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 95.311.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 3 mai 2013:

- de renouveler les mandats de Madame Florence Rao et de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant qu'administrateurs de la Société avec effet rétroactif à la date de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 2 mai 2012 et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013058664/17.

(130072244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Elettra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.670.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour le compte de la Société

Peter Diehl

Référence de publication: 2013058669/12.

(130072111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Iberint S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 27.857.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IBERINT S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013058801/12.

(130071888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

I&T Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 157.297.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Françoise DUMONT. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Ch. FRANCOIS / L. MOSTADE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013058784/14.

(130072083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Gast Michels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7256 Walferdange, 34, rue Josy Welter.
R.C.S. Luxembourg B 119.909.

Extrait du procès verbal de la réunion des associés tenue à Walferdange en date du 25.04.2013

Les associés on pris ce jour, à l'unanimité la décision suivante:

Est nommé gérant en remplacement de Monsieur Gaston Michels, pour une durée indéterminée:

- Monsieur David Michels, né le 17/01/1982 à Luxembourg,
demeurant à L-7256 Walferdange, 34 rue Josy Welter

En conformité des statuts, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

Itzig, le 6 mai 2013.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013058741/16.

(130071981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

J S Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.635.975,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 108.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013058822/12.

(130071896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Kalmo Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 34.935.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KALMO FINANCE S.A., SPF
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013058831/12.

(130071886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Kappa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 149.562.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
KAPPA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013058832/11.

(130072593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

L.H. Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 153.679.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Avril 2013.

TMF Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013058841/13.

(130072832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

MGT 1 & 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 125.612.

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises le 2 mai 2013

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société le 2 mai 2013, que:

L'actionnaire unique décide de donner un nouveau mandat avec effet immédiat en qualité d'Administrateurs de la Société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019 pour les personnes suivantes:

- Monsieur Roger Ehrler, né le 26 juin 1956 à Bale, demeurant à 7, Passage Gelle Klack, bâtiment 13, L-1247 Luxembourg;

- Madame Barbara Irene Ehrler, né le 28 juin 1972 à Tarnowskie Gory, demeurant à 320C, Birsstrasse, CH-4052 Bale;

- Madame Alexandra Buch, né le 24 février 1976 à Essen, demeurant à 41, Hauptstrasse, D-79576 Weil sur Rhin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

MGT 1 & 2 S.A.

Référence de publication: 2013058934/18.

(130072462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Multi Opportunity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Multi Opportunity SICAV
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Francesco Molino / Benjamin Wacker
Director / Associate Director

Référence de publication: 2013058914/13.

(130072308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Manulife Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 26.141.

Monsieur Christopher Bendi a démissionné de son poste d'administrateur le 30 avril 2013
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 6 mai 2013.

Pour le compte de Manulife Global Fund, SICAV
Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013058928/12.

(130072304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Market Access II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.800.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARKET ACCESS II SICAV
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013058930/12.

(130072421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pictet Institutional, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.642.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 30 avril 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats des administrateurs suivants:

- M. Pascal Chauvaux, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Mme Marie-Claude Lange, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Christoph Schweizer, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à r.l. pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pictet Institutional

Référence de publication: 2013058999/17.

(130072339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

PATRIMA Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 137.645.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013059016/14.

(130072656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Panev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 41.036.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013059014/12.

(130072192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Profea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.055.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013059006/14.

(130071923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Palenque Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 87.105.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013059007/14.

(130072657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Plus-Immobilier Russland Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.117.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Avril 2013.

Gérald Welvaert

Signature

Manager B

Référence de publication: 2013059002/14.

(130072816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Plus Russland Diskont-Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.133.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Avril 2013.

Gérald Welvaert

Manager B

Référence de publication: 2013059001/13.

(130072811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Ravara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 76.591.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013059046/11.

(130072555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Summa Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 17/11/2009, référence L090175865.01.

Le rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUMMA ENERGY S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013059120/16.

(130072688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Transport Olk GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 35, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 36.074.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 7 mai 2013.

Pour *TRANSPORT OLK GMBH*
Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013059140/12.

(130072745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Transfolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 58.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013059139/10.

(130072730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Toiture Moderne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 18.293.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013059137/14.

(130072654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Structura, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 98.987.

Extrait Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social le 26 avril 2013

En date du 26 avril 2013, l'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- Reconduire le mandat de Messieurs Guillaume ABEL, Fathi JERFEL et Giorgio GRETTTER en qualité d'administrateurs de la Société, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2014.
- Reconduire le mandat de Pricewaterhouse Coopers S.à.r.l., en qualité de réviseur d'entreprises de la société, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2014.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Giorgio GRETTTER
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013059117/18.

(130072820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Tour Felix Giorgetti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 76.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013059138/10.

(130072044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.926.

Les statuts coordonnés au 17 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013059143/11.

(130072395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

UK Students City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.809.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07 mai 2013.

Référence de publication: 2013059147/10.

(130072825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Uniarc Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 165.708.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2013059150/10.

(130072134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Vabermain Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 175.750.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales de la société VABERMAIN S.à R.L. datée du 28.03.2013 que l'associé de la société a été modifié.

Les 1.300 parts sociales sont détenues par la société ING LIFE LUXEMBOURG S.A., compagnie d'assurance-vie de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Fait à Bertrange, le 2 mai 2013.

VABERMAIN S.à R.L.

Référence de publication: 2013059155/13.

(130072262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

VED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 160.237.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 14 avril 2013

L'actionnaire unique de VED S.A. décide de révoquer le mandat de Read S.à r.l. en qualité de commissaire aux comptes avec effet immédiat. La société Mysama S.à r.l., ayant son siège social au 148, route d'Arlon L-8010 Strassen, est nommée commissaire aux comptes en remplacement et ce pour la durée restant du mandat de son prédécesseur.

Strassen, le 14 avril 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013059158/13.

(130072220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Vesera Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 175.751.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales de la société VESERA S.à R.L. daté du 28.03.2013 que l'associé de la société a été modifié.

Les 700 parts sociales sont détenues par la société ING LIFE LUXEMBOURG S.A., compagnie d'assurance-vie de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Fait à Bertrange, le 2 mai 2013.

VESERA S.à R.L.

Référence de publication: 2013059160/13.

(130072261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Vista International Partners S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 44.422.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013059162/10.

(130072122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Stige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 91.989.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Nicole THOMMES
- Marc KOEUNE
- Andrea DANY
- Jean-Yves NICOLAS

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services Sàrl

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013059113/18.

(130072276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Le Temps des Vendanges sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 184, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 176.989.

—
STATUTS

L'an deux mil treize. Le onze avril.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent PEREZ, indépendant, né à Toulouse (France) le 30 mai 1971 (No. Matricule 19710530656), demeurant à F-31120 Roquettes (France), 7, Impasse de la Lousse;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «Le Temps des Vendanges sàrl».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Niederanven.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le négoce du vin et alcool et produits d'épicerie fine de luxe aux particuliers et aux professionnels.

En outre la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle soit spécialement réglementée. D'une façon générale elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-CINQ EURO (Euro 25.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique Monsieur Laurent PEREZ, prédit.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 1.250.-).

Assemblée générale.

Et à l'instant, l'associé unique Monsieur Laurent PEREZ, prôdit, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-6940 Niederanven, 184 route de Trêves.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Perez, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 15 avril 2013. Relation: EAC/2013/4949. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Bettembourg, le 3 mai 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013059244/74.

(130072059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pianegonda International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.679.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Nathalie MAGER, Employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Franco PIANEGONDA, né le 14.04.1968 à Padova (Italie) et demeurant à Vicenza (Italie), Corso A. Palladio n. 1,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 5 avril 2013, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La Société "PIANEGONDA INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social et établie à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 85.679, a été constituée le 25 janvier 2002 suivant acte reçu par devant Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, acte publié le 10 mai 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 717.

2. Le capital social de la Société d'élève à € 32.000,- (trente-deux mille Euros), entièrement libéré, représenté par 32 (trente-deux) actions d'une valeur nominale de € 1.000,- (mille Euros) chacune.

3. Le mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société "PIANEGONDA INTERNATIONAL S.A."

4. Le mandant approuve le bilan de clôture de la Société, pour la période du 1^{er} janvier 2013 à ce jour.

5. Le mandant accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

6. Le mandant, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution avec effet immédiat de la Société "PIANEGONDA INTERNATIONAL S.A."

7. En sa qualité de liquidateur de la Société "PIANEGONDA INTERNATIONAL S.A.", le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il prendra à sa charge les éventuels passifs et engagements financiers, même inconnus à ce jour, de la Société dissoute dont il répondra personnellement, clôturant ainsi la liquidation.

8. Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à r.l., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B numéro 156 455, désigné commissaire à la liquidation par l'associé unique de la Société.

9. les livres et documents de la Société "PIANEGONDA INTERNATIONAL S.A." seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la Société.

10. Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Mager et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2013. LAC/2013/19562. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013059023/52.

(130072209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

MP B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 168.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060318/9.

(130074211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Dallin Group AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.475.

Im Jahre zweitausenddreizehn,

Den dritten Mai,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit Amts-wohnsitz in Grevenmacher (Luxemburg),

Ist erschienen:

Herr Mehmet Serif ALPTEKIN, geboren in Midyat (Türkei), am 1. Mai 1974, wohnhaft in L-5610 Bad Mondorf, 21, avenue des Bains,

Handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Aktionär der Aktiengesellschaft (société anonyme) „LUX-FOOD S.A.", mit Sitz in L-5610 Bad Mondorf, 21, avenue des Bains, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 164.475, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg amtierenden Notar Carlo Wersandt, am 3. November 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3089 vom 15. Dezember 2011.

Der alleinige Aktionär bittet den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss.

Der alleinige Aktionär beschließt den Gesellschaftsnamen von „LUX-FOOD S.A." in „Dallin Group AG" abzuändern und demzufolge Artikel 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „Dallin Group AG", (hiernach die Gesellschaft), geregelt durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen sowie die gegenwärtigen Statuten (die „Statuten")."

Zweiter Beschluss.

Der alleinige Aktionär beschließt den Gesellschaftssitz von L-5610 Bad Mondorf, 21, avenue des Bains, nach L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, zu verlegen und Artikel zwei -Absatz eins der Satzung abzuändern, zwecks Anpassung der Satzung an diesen Beschluss, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxembourg festgelegt.“

Dritter Beschluss.

Der alleinige Aktionär beschließt den Gegenstand der Gesellschaft abzuändern und Artikel vier der Satzung wie folgt zu ändern:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist

- der Import und der Export sowie der Handel mit Waren aller Art, insbesondere von Baumaterialien und Lebensmittelrohstoffen,

- die Vermittlung von Verträgen aller Art,

- sowie der Betrieb einer Handelsagentur.

Die Gesellschaft kann Patente, Marken, Warenzeichen, Lizenzen und andere Immaterialgüterrechte erwerben, verwerten, gewähren und veräußern.

Der Gesellschaftszweck ist die Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art und die Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, wie auch Unternehmen, die zu der gleichen Gruppe gehören, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise zu unterstützen. Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorbezeichneten Art bestellen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann in jeglicher Art Schulden aufnehmen und kann Schuldinstrumente sowie nicht verzinslichen PEC, CPEC, Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheine und andere Wertpapiere ausgeben.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.“

Vierter Beschluss.

Die Amtsniederlegung von Herrn Mehmet Serif ALPTEKIN als Alleinverwalter der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung angenommen und Entlastung wird ihm gewährt.

Der alleinige Aktionär ernennt Herrn Ehab SAFFOURY, geboren am 8. Januar 1983 in Kana (Israel), wohnhaft in D-54296 Trier, Robert-Schuman-Allee 10, ab dem heutigen Tage zum Alleinverwalter der Gesellschaft. Das Mandat von Herrn Ehab SAFFOURY läuft ab am 30. April 2019.

Kosten

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparanten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. S. ALPTEKIN, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 mai 2013. Relation: GRE/2013/1839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 7. Mai 2013.

G. GOEDERT.

Référence de publication: 2013058881/79.

(130072671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Realstar Healthcare Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 302.700,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 89.261.

In the year two thousand and thirteen on the thirtieth day of April.

Before Us, Maître Henri BECK, notary public residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Realstar Healthcare I Ontario Limited, having its principal office at 77 Bloor Street West, Suite 2000, Toronto, Ontario M5S 1M2, Canada, and registered with the trade and company register of Ontario under number ON-1593702, hereinafter referred to as the "Sole Shareholder",

here represented by Mr. Pawel Hermelinski, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole Shareholder owns one hundred percent (100 %) of the share capital of Realstar Healthcare Financial S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 89.261, and incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglister, Grand Duchy of Luxembourg, dated 25 September 2002, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 1622 dated 12 November 2002 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 7 July 2009, published in the Memorial C "Recueil des Sociétés et Associations" under number 1611 dated 20 August 2009.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

a. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred and twenty-two thousand seven hundred Pounds Sterling (GBP 222,700.-), in order to bring it from its current amount of eighty thousand Pounds Sterling (GBP 80,000.-) to three hundred and two thousand seven hundred Pounds Sterling (GBP 302,700.-), by the issuance of two thousand two hundred twenty-seven (2,227) shares (parts sociales) having nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-)

each, and having the same rights and obligations as the existing shares (parts sociales);

b. Subscription and full payment at nominal value of the newly issued shares (parts sociales) by Realstar Healthcare I Ontario Limited, by (i) capitalization of reserves and results of the Company (including the legal reserve, the results brought forward and the results for the current financial year) in an amount of one hundred sixty-seven thousand and seven hundred Pounds Sterling (GBP 167,700) and (ii) contribution in cash for an amount of fifty-five thousand Pounds Sterling (GBP 55,000.-);

c. Amendment of Article 6 of the articles of association of the Company, subsequently to the increase of the share capital of the Company;

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder DECIDES to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and twenty-two thousand seven hundred Pounds Sterling (GBP 222,700.-), in order to bring it from its current amount of eighty thousand Pounds Sterling (GBP 80,000.-) to three hundred and two thousand seven hundred Pounds Sterling (GBP 302,700.-), by the issuance of two thousand two hundred twenty-seven (2,227) shares having nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each, and having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder DECIDES to accept the subscription and full payment of the newly issued shares, as follows:

Subscription - Payment

THEREUPON,

Realstar Healthcare I Ontario Limited, prenamed, represented as stated hereabove, declares to subscribe for two thousand two hundred twenty-seven (2,227) newly issued shares and to pay them in full at the nominal value in the following manner:

- based on the interim balance sheet of the Company, dated 30 April 2013, indicating an amount of (i) legal reserve of seven thousand seven hundred and seventy-three Pounds Sterling and twenty-seven pence (GBP 7,773.27), (ii) results brought forward corresponding to one hundred and forty-seven thousand six hundred and ninety-five Pounds Sterling and twenty four pence (GBP 147,695.24) and (iii) results for the current financial year corresponding to twelve thousand two hundred and fifty-nine Pounds Sterling and nineteen pence (GBP 12,259.19), all of which are hereinafter referred to as "Results and Reserves", one thousand six hundred seventy-seven newly issued shares (1,677) shall be paid up by means of capitalization of a portion of the Results and Reserves corresponding to an amount of one hundred sixty-seven thousand and seven hundred Pounds Sterling (GBP 167,700). As a result of the foregoing there shall remain no amounts allocated to the accounts "Legal reserve" and "Results brought forward" and an amount of twenty-seven Pounds Sterling and ten pence (GBP 27.70) shall remain on the account "Results for the financial year";

- five hundred and fifty (550) newly issued shares shall be paid by means of contribution in cash for an amount of fifty-five thousand Pounds Sterling (GBP 55,000.-);

The amount of fifty-five thousand Pounds Sterling (GBP 55,000.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by means of a bank certificate.

The notary reminds the Sole Shareholder that, in accordance with article 197 paragraph 4 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to the extent annual accounts of the Company will show profit, allocations will be made to the legal reserve account of the Company, based on the amount of the share capital increased pursuant to the present deed, as it may change from time to time.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder DECIDES to amend Article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The corporate capital is set at three hundred and two thousand seven hundred Pounds Sterling (GBP 302,700.-), represented by three thousand and twenty-seven (3,027) shares with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Realstar Healthcare I Ontario Limited ayant son siège social à 77 Bloor Street West, Suite 2000, Toronto, Ontario M5S 1M2, Canada, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Ontario sous le numéro ON-1593702, ci-après désignée comme étant l' «Associé Unique»,

ici représenté par Mr. Pawel Hermelinski, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent procès-verbal aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme ci-dessus indiqué, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est propriétaire de cent pourcent (100%) du capital de Realstar Healthcare Financial S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.261, et constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglisten, le 25 septembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1622 du 12 novembre 2002 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire instrumentant daté du 7 juillet 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1611 du 20 août 2009.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-deux mille sept cents Livres Sterling (GBP 222.700,-) en vue de le porter de son montant actuel de quatre-vingt Livres Sterling (GBP 80.000,-) à trois cent deux mille sept cents Livres Sterling (GBP 302.700,-) par l'émission de deux mille deux cent vingt-sept (2.227) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

b. Souscription et libération entière à la valeur nominale des parts sociales nouvellement émises par Realstar Healthcare I Ontario Limited par (i) incorporation des réserves et des résultats de la Société (y compris la réserve légale, les résultats reportés et le résultat de l'exercice courant) pour un montant de cent soixante-sept mille Livres Sterling (GBP 167.700) et (ii) apport en numéraire d'un montant de cinquante-cinq mille Livres Sterling (GBP 55.000,-);

c. Modification subséquente de l'Article 6 des statuts de la Société suite à l'augmentation du capital social de la Société;

d. Divers.

Par conséquent, sur base l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-deux mille sept cents Livres Sterling (GBP 222.700,-) en vue de le porter de son montant actuel de quatre-vingt Livres Sterling (GBP 80.000,-) à trois cent deux mille sept cents Livres Sterling (GBP 302.700,-) par l'émission de deux mille deux cent vingt-sept (2.227) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'accepter la souscription et la libération intégrale des parts sociales nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

SUR CE,

Realstar Healthcare I Ontario Limited, prénommée, représentée comme dit ci-dessus indiqué, déclare souscrire aux deux mille deux cent vingt-sept (2.227) parts sociales nouvellement émises, et de les libérer intégralement à la valeur nominale de façon suivante:

- sur base du bilan intérimaire de la Société, daté du 30 avril 2013, indiquant un montant (i) d'une réserve légale de sept mille sept cent soixante-treize Livres Sterling et vingt-sept pence (GBP 7.773,27), (ii) des résultats reportés s'élevant au cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt-quinze Livres Sterling et vingt-quatre pence (GBP 147.695,24) et (iii) d'un résultat de l'exercice courant s'élevant au douze mille deux cent cinquante neuf Livres Sterling et dix-neuf pence (GBP 12.259,19), ci-après conjointement dénommés les «Résultats et les Réserves», un mille six cent soixante-dix-sept (1.677) parts sociales nouvellement émises seront libérées par le biais d'incorporation d'une partie des Résultats et des Réserves correspondant à un montant de cent soixante-dix-sept mille sept cents Livres Sterling (GBP 167.700). En conséquence de ce qui précède, il ne restera plus de montants alloués au comptes «Réserve légale» et «Résultats reportés» et un montant de vingt-sept Livres Sterling et soixante-dix pence (GBP 27,70) demeura sur le compte «Résultats de l'exercice courant»;

- cinq cent cinquante (550) parts sociales nouvellement émises seront libérées par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de cinquante-cinq mille Livres Sterling (GBP 55.000,-);

Le montant de cinquante-cinq mille Livres Sterling (GBP 55.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve ayant été fournie au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Le notaire instrumentant rappelle à l'Associé Unique que, conformément à l'article 197 paragraphe 4 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, dans la mesure où les comptes annuels de la Société indiqueront un bénéfice, des allocations au poste de la réserve légale seront effectuées sur base du montant du capital social augmenté suite aux présentes, et en tenant compte d'éventuelles modifications ultérieures.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique DÉCIDE de modifier l'Article 6 des statuts de la Société qui doivent désormais être lus comme suit:

«Le capital social est fixé à trois cent deux mille sept cents Livres Sterling (GBP 302.700,-) représenté par trois mille vingt-sept (3.027) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent procès-verbal en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. HERMELINSKI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 mai 2013. Relation: ECH/2013/850. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013059837/170.

(130073056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

Désignations d'administrateurs intervenues lors et à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2013.

1. A l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2013 sont venus à expiration les mandats de huit (8) administrateurs en fonction, à savoir:

- 1) Monsieur Paul Helminger
- 2) Monsieur Alphonse Berns
- 3) Monsieur Jean-Claude Finck
- 4) Monsieur Tom Weisgerber
- 5) Monsieur Paul Mousel
- 6) Monsieur Adrien Ney
- 7) Madame Françoise Thoma
- 8) La Société Nationale de Crédit et d'Investissement, représentée par Monsieur Patrick Nickels

2. L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril a renouvelé les mandats des huit (8) personnes suivantes pour la durée d'un (1) an de sorte que leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014: Messieurs Helminger, Berns, Finck, Weisgerger, Mousel, Ney, Madame Thoma et la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, représentée par Monsieur Patrick Nickels.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

- 1) Monsieur Paul Helminger, Président du Conseil d'Administration, demeurant 55, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
 - 2) Monsieur Alphonse Berns, l'adresse professionnelle de Monsieur Berns est fixée à: Ministère des Finances, 3, rue de la Congrégation, L-1352 Luxembourg;
 - 3) Monsieur Jean-Claude Finck, l'adresse professionnelle de Monsieur Finck est fixée à: Banque et Caisse d'Épargne de l'État, 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg;
 - 4) Monsieur Tom Weisgerber, l'adresse professionnelle de Monsieur Weisgerber est fixée à: Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 4, Place de l'Europe, L-1499 Luxembourg;
 - 5) Monsieur Paul Mousel, l'adresse professionnelle de Monsieur Mousel est fixée à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg;
 - 6) Monsieur Adrien Ney, l'adresse professionnelle de Monsieur Ney est fixée à Luxair S.A., Aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg;
 - 7) Madame Françoise Thoma, l'adresse professionnelle de Madame Thoma est fixée à Banque et Caisse d'Épargne de l'État, 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg;
 - 8) La Société Nationale de Crédit et d'Investissement, établissement public, avec siège social à Luxembourg, 7, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg. Monsieur Patrick Nickels, avec adresse professionnelle 7, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, agit comme représentant permanent de la SNCI;
 - 9) Madame Bettina Faulhaber, demeurant Im Gerstengrund 22, D-54329 Konz
 - 10) Monsieur George Karambilas, demeurant à 161, bld Charles Simonis, L-2539 Luxembourg;
 - 11) Monsieur Einar Kristjansson, demeurant 8 Um Gehaansraich, L-6187 Gonderange;
 - 12) Monsieur David Massaro, demeurant à 12, rue Am Pesch, L-8067 Bertrange;
 - 13) Monsieur Armand Seil, demeurant 5 Grimburgerhof, D-54413 Grimburg
3. La société KPMG Audit SAR.L est confirmée comme réviseur de comptes de l'entreprise pour une période d'un an. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour extrait conforme

E. Bekessy, Head of Legal Department

Un mandataire

Référence de publication: 2013059219/50.

(130072640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

**Raison Hair Design, Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Salon de Coiffure chez Raison).**

Siège social: L-1267 Luxembourg, 15, rue Robert Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 160.114.

L'an deux mille douze, le trente et un juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Raoul Robert RAISON, maître coiffeur, demeurant à L-5892 Alzingen, 25, rue Jean Wolter.

- Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter: - Que la société à responsabilité limitée "Salon de Coiffure chez Raison", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 8, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160114, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1306 du 16 juin 2011;

- Que le comparant est l'unique associé actuel de la Société (l'Associé Unique") et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la raison sociale de la Société en "Raison Hair Design".

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Raison Hair Design" (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que les présents statuts."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société d'Esch-sur-Alzette à L-1267 Luxembourg, 15, rue Robert Bruch et de modifier subséquemment l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. R. RAISON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2012. AC/2012/36691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013059072/46.

(130072079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

**Cama Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Stebens S.à r.l.).**

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté.

R.C.S. Luxembourg B 140.521.

L'an deux mille treize, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois "MH Participations S.A.", établie et ayant son siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 133323,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Rico MAROCHI, qualifié ci-après;

2) La société anonyme de droit luxembourgeois "FV-INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2155 Luxembourg, 146 Muhlenweg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 131588,

ici dûment représentée par:

- Monsieur Fernand CAIXINHA, qualifié ci-avant, en sa qualité d'administrateur-délégué; et
- Madame Véronique REGENWETTER, maître peintre-décorateur, demeurant à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Brangance, en sa qualité d'administratrice;

3) Monsieur Rico MAROCHI, employé privé, né à Differdange, le 9 janvier 1964, demeurant à L-4519 Differdange, 46 Cité Breitfeld; et

4) Monsieur Fernand CAIXINHA, employé privé, né à Luxembourg, le 3 juin 1973, demeurant professionnellement à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "STEBENS S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140521, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2014 du 20 août 2008;

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3098 du 28 décembre 2012;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de "STEBENS S.à r.l." en "Cama Invest S.à r.l." et de modifier subséquemment l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "Cama Invest S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MAROCHI, F. CAIXINHA, V. REGENWETTER,, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2013. LAC/2013/18894. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013059898/54.

(130073010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Styl - Fermeture s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 177.009.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Raphaël DIDELOT, indépendant, né à Darney (France) le 12 août 1969, demeurant à F-88260 Escles, 4, rue du Madon.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente et l'installation de menuiserie intérieure et extérieure ainsi que de tous articles et accessoires s'y rapportant.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelle forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "STYL - FERMETURE s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Raphaël DIDELOT, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Raphaël DIDELOT, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DIDELOT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 mai 2013. Relation: CAP/2013/1518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 6 mai 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013060010/139.

(130073129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Build Management 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.121.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of April.

Before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Build Holding 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 317,650.30 with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.385 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 26 April 2013.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Build Management 2 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed dated

18 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 October 2010 number 2129 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.121 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended by a notarial deed dated 28 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 November 2010 number 2422.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the Company's object so as to expressly state that the Company may act as manager, general partner and shareholder with unlimited liability of Build Management 2 SA Participations 2 SCA;

2 To amend Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution, which shall henceforth read as follows:

"The Company' object is to acquire and hold participations in Build Management 2 SA Participations 2 SCA, a société en commandite par actions duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, and to act as manager, general partner and shareholder with unlimited liability of Build Management 2 SA Participations 2 SCA.

In a general manner the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets."

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the Company's object so as to expressly state that the Company may act as manager, general partner and shareholder with unlimited liability of Build Management 2 SA Participations 2 SCA.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution, which shall henceforth read as follows:

"The Company' object is to acquire and hold participations in Build Management 2 SA Participations 2 SCA, a société en commandite par actions duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, and to act as manager, general partner and shareholder with unlimited liability of Build Management 2 SA Participations 2 SCA.

In a general manner the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It

may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le vingt-six avril,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Build Holding 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 317.650,30, ayant son siège social au Luxembourg 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.385 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 26 avril 2013.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Build Management 2 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 18 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 octobre 2010 numéro 2129 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.121 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 novembre 2010, numéro 2422.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'objet de la Société afin de mentionner expressément que la Société peut agir comme gérant, associé commandité et actionnaire de Build Management 2 SA Participations 2 SCA en engageant sa responsabilité de manière illimitée.

2 Modification de l'Article 3 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente, lequel se lira désormais comme suit:

«L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir une participation au capital de Build Management 2 SA Participations 2 SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, et d'agir en tant que gérant, associé commandité et actionnaire de Build Management 2 SA Participations 2 SCA en engageant sa responsabilité de manière illimitée.

De manière générale la Société pourra effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participation et d'intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que leur administration, leur contrôle, leur développement et leur gestion.

La Société pourra en particulier utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion, le développement et la vente de portefeuilles consistant en des titres et brevets de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle d'une entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, ou de toute autre manière, n'importe quelle forme de titres ou de brevets, en disposer par vente, transfert, échange ou autrement, faire fructifier ces titres et ces brevets. La Société pourra apporter toute assistance financière (que ce soit sous forme de prêts, d'avances, d'octroi de garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou des entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui appartiennent au même groupe de société que celui auquel appartient la Société (en ce compris des entités filiales ou associées).

En général, la Société pourra effectuer toutes transactions financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes transactions de quelque nature que

ce soit qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet social ou qui permettent de promouvoir son développement.

La Société pourra emprunter sous toutes formes, y compris par voie d'offres publiques. Elle pourra émettre par le biais de placements publics ou privés, des bons, des obligations, des instruments de dette ou toutes autres formes de dette, convertibles ou non, et/ou des titres financiers. Elle pourra donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés. La Société pourra enfin nantir, transférer, grever ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses biens.»

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'objet de la Société afin de mentionner expressément que la Société peut agir comme gérant, associé commandité et actionnaire de Build Management 2 SA Participations 2 SCA en engageant sa responsabilité de manière illimitée.

Seconde résolution

L'Associé a décidé de modifier l'Article 3 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente, lequel se lit désormais comme suit:

«L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir une participation au capital de Build Management 2 SA Participations 2 SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, et d'agir en tant que gérant, associé commandité et actionnaire de Build Management 2 SA Participations 2 SCA en engageant sa responsabilité de manière illimitée.

De manière générale la Société pourra effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participation et d'intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que leur administration, leur contrôle, leur développement et leur gestion.

La Société pourra en particulier utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion, le développement et la vente de portefeuilles consistant en des titres et brevets de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle d'une entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, ou de toute autre manière, n'importe quelle forme de titres ou de brevets, en disposer par vente, transfert, échange ou autrement, faire fructifier ces titres et ces brevets. La Société pourra apporter toute assistance financière (que ce soit sous forme de prêts, d'avances, d'octroi de garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou des entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui appartiennent au même groupe de société que celui auquel appartient la Société (en ce compris des entités filiales ou associés).

En général, la Société pourra effectuer toutes transactions financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes transactions de quelque nature que ce soit qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet social ou qui permettent de promouvoir son développement.

La Société pourra emprunter sous toutes formes, y compris par voie d'offres publiques. Elle pourra émettre par le biais de placements publics ou privés, des bons, des obligations, des instruments de dette ou toutes autres formes de dette, convertibles ou non, et/ou des titres financiers. Elle pourra donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés. La Société pourra enfin nantir, transférer, grever ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses biens.»

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 29 avril 2013. REM/2013/720. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060065/186.

(130074241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Build Management 2 SA Participations 2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.123.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of April.

Before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Build Management 2 SA Participations 2 SCA, a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed dated 18 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 October 2010 number 2119 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.123 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended by a notarial deed dated 17 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 26 March 2011 number 570.

The meeting was declared open by Mr Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Louis-Maël Cogis, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs May N'Diaye, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(ii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed;

(iii) That the whole share capital of the Company was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting in accordance with Luxembourg laws;

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda;

(v) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions;

(vi) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To expressly state in the articles of association that, should the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), the institution of the Supervisory Board shall be suppressed.

2 To amend Section 14 of the articles of incorporation of the Company by adding the following Article 14.6 so as to reflect the foregoing resolution:

" **14.6.** Should the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), the institution of the Supervisory Board shall be suppressed."

3 Miscellaneous.

The chairman requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to expressly state that, should the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), the institution of the Supervisory Board shall be suppressed.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to amend Section 14 of the articles of incorporation of the Company by adding the following Article 14.6 so as to reflect the foregoing resolution:

" **14.6.** Should the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), the institution of the Supervisory Board shall be suppressed."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le vingt-six avril,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Build Management 2 SA Participations 2 SCA, une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié en date du 18 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2119 du 8 octobre 2010 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155.123 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 17 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 570, en date du 26 mars 2011.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Manfred Müller, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Louis-Maël Cogis, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame May N'Diaye, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

(ii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte;

(iii) Que l'intégralité du capital social était représenté à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable conformément au droit luxembourgeois;

(iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour;

(v) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions ci-après;

(vi) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Mentionner expressément dans les statuts que, si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), l'institution du Conseil de Surveillance sera supprimée.

2 Modifier la Section 14 des statuts de la Société en ajoutant l'Article 14.6 suivant afin de refléter la résolution précédente:

« **14.6.** Si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), l'institution du Conseil de Surveillance sera supprimée.»

3 Divers.

Le président a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de mentionner expressément dans les statuts que, si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), l'institution du Conseil de Surveillance sera supprimée.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la Section 14 des statuts de la Société en ajoutant l'Article 14.6 suivant afin de refléter la résolution précédente:

« **14.6.** Si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), l'institution du Conseil de Surveillance sera supprimée.»

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, L.-M. Cogis, M. N'Diaye, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 29 avril 2013. REM/2013/719. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060066/120.

(130074198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Build Management SA Participations SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.128.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of April.

before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Build Management SA Participations SCA, a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed dated 18 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 October 2010 number 2123 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.128 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended by a notarial deed dated 22 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 18 March 2011 number 510.

The meeting was declared open by Mr Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Louis-Maël Cogis, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs May N'Diaye, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(ii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed;

(iii) That the whole share capital of the Company was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting in accordance with Luxembourg laws;

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda;

(v) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions;

(vi) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To expressly state in the articles of association that, should the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (reviseur(s) d'entreprises agree(s)), the institution of the Supervisory Board shall be suppressed.

2 To amend Section 14 of the articles of incorporation of the Company by adding the following Article 14.6 so as to reflect the foregoing resolution:

" **14.6.** Should the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (reviseur(s) d'entreprises agree(s)), the institution of the Supervisory Board shall be suppressed."

3 Miscellaneous.

The chairman requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to expressly state that, should the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), the institution of the Supervisory Board shall be suppressed.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to amend Section 14 of the articles of incorporation of the Company by adding the following Article 14.6 so as to reflect the foregoing resolution:

" **14.6.** Should the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), the institution of the Supervisory Board shall be suppressed."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le vingt-six avril,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Build Management SA Participations SCA, une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié en date du 18 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2123 du 8 octobre 2010 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155.128 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte en date du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 510, en date du 18 mars 2011.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Manfred Müller, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Louis-Maël Cogis, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame May N'Diaye, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

(ii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte;

(iii) Que l'intégralité du capital social était représenté à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable conformément au droit luxembourgeois;

(iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour;

(v) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions ci-après;

(vi) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Mentionner expressément dans les statuts que, si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), l'institution du Conseil de Surveillance sera supprimée.

2 Modifier la Section 14 des statuts de la Société en ajoutant l'Article 14.6 suivant afin de refléter la résolution précédente:

« **14.6.** Si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), l'institution du Conseil de Surveillance sera supprimée».

3 Divers.

Le président a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de mentionner expressément dans les statuts que, si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), l'institution du Conseil de Surveillance sera supprimée.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la Section 14 des statuts de la Société en ajoutant l'Article 14.6 suivant afin de refléter la résolution précédente:

« **14.6.** Si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), l'institution du Conseil de Surveillance sera supprimée.»

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, L.-M. Cogis, M. N'Diaye, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 29 avril 2013. REM/2013/718. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060064/120.

(130074184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.003,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.146.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, having its registered office at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 06492046;

- European Healthcare Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two million three hundred and eight thousand six hundred and fourteen Euro (EUR 2,308,614.-), with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, of January 9, 2009, published in the Mémorial C - N°263 on February 6, 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.086. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of May 20, 2009, published in the Mémorial C - N°1185 on June 17, 2009;

- European Testing Services (Holdings) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, prenamed, of July 24, 2009, published in the Mémorial C - N°1618 on August 21, 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.383;

- European Chemical Services (Holdings) S.à r.l. (prev. European Card Services (Holdings) S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-), with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, of September 28, 2009, published in the Mémorial C - N°2056 on October 20, 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.419. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, of June 4, 2012, published in the Mémorial C - N°1855 on July 25, 2012;

- European Fragrances (Holdings) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-), with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of April 13, 2011, published in the Mémorial C - N°1661 on July 23, 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.612. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, of September 7, 2011, published in the Mémorial C -N°2872 on November 24, 2011; and

- European DSBK Holding S.à r.l. (prev. European Breezes S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-), with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, of July 27, 2012, published in the Mémorial C - N°2546 on October 12, 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.475. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, of March 29, 2013, not yet published in the Mémorial C.

all together the "Shareholders";

here represented by Mr Davy BEAUCÉ, employee, with professional address at Luxembourg,

by virtue of six (6) proxies given under private seal on March 28, 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the Shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the Shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l.", having a share capital of twenty-three thousand and two Euro (EUR 23,002.-), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, of November 19, 2008, published in the Mémorial C - N°2925 on December 9, 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.146 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, of December 23, 2011, published in the Mémorial C - N°303 on March 7, 2012.

III. The Company's share capital is set at twenty-three thousand and two Euro (EUR 23,002.-) represented by twenty-three thousand and two (23,002) shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of twenty-three thousand and two Euro (EUR 23,002.-) to twenty-three thousand and three Euro (EUR 23,003.-), by the creation and issuance of one (1) new class E share, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "New Share");

2. Approval of the subscription of one (1) New Share by European DSBK Holding S.à r.l., prenamed, and of the payment of the total subscription price of one Euro (EUR 1.-) together with a share premium in the amount of one million nineteen thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 1,019,999.-), by contribution in kind in the total amount of one million twenty thousand Euro (EUR 1,020,000.-), consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by European DSBK Holding S.à r.l., towards the Company (the "Receivable"), which Receivable is incontestable, payable and due;

3. Subsequent amendment of article 7.1 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **7.1.** The issued share capital of the Company is set at twenty-three thousand and three euros (EUR 23,003.-) represented by three thousand (3,000) class A shares (the "Class A Shares"), two thousand five hundred (2,500) class B shares (the "Class B Shares"), two thousand five hundred and one (2,501) class C shares (the "Class C Shares"), two thousand five hundred and one (2,501) class D shares (the "Class D Shares"), two thousand five hundred and one (2,501) class E shares (the "Class E Shares"), two thousand five hundred (2,500) class F shares (the "Class F Shares"), two thousand five hundred (2,500) class G shares (the "Class G Shares"), two thousand five hundred (2,500) class H shares (the "Class H Shares") and two thousand five hundred (2,500) class I shares (the "Class I Shares"), each having a par value of one euro (EUR 1.-)."

V. The Shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-), in order to raise it from its current amount of twenty-three thousand and two Euro (EUR 23,002.-) to twenty-three thousand and three Euro (EUR 23,003.-), by the creation and issuance of the New Share, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Subscription - Payment

European DSBK Holding S.a r.l., prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for one (1) New Share and to pay the subscription price in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount of one million nineteen thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 1,019,999.-), by contribution in kind in the aggregate amount of one million twenty thousand Euro (EUR 1,020,000.-), consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by European DSBK Holding S.a r.l., prenamed, towards the Company (the "Receivable"), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a contribution declaration of European DSBK Holding S.a r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable;
- a valuation report from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

European DSBK Holding S.a r.l., prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the Receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable to be contributed or part of it be transferred to it;
- the contribution of such Receivable is effective as from March 29, 2013, without qualification;
- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 7.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **7.1.** The issued share capital of the Company is set at twenty-three thousand and three euros (EUR 23,003.-) represented by three thousand (3,000) class A shares (the "Class A Shares"), two thousand five hundred (2,500) class B shares (the "Class B Shares"), two thousand five hundred and one (2,501) class C shares (the "Class C Shares"), two thousand five hundred and one (2,501) class D shares (the "Class D Shares"), two thousand five hundred and one (2,501) class E shares (the "Class E Shares"), two thousand five hundred (2,500) class F shares (the "Class F Shares"), two thousand five hundred (2,500) class G shares (the "Class G Shares"), two thousand five hundred (2,500) class H shares (the "Class H Shares") and two thousand five hundred (2,500) class I shares (the "Class I Shares"), each having a par value of one euro (EUR 1.-)."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at EUR 2,400.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, ayant son siège social au 30 Warwick Street, London W1B 5AL, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 06492046; et

- European Healthcare Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux million trois cent huit mille six cent quatorze euros (EUR 2.308.614,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, précitée, en date du 9 janvier 2009, publié au Mémorial C, N°263 du 6 février 2009 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.086. Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C, N°1185 du 17 juin 2009;

- European Testing Services (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, précité, en date du 24 juillet 2009, publié au Mémorial C, N°1618 du 21 août 2009 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.383;

- European Chemical Services (Holdings) S.à r.l. (précédemment European Card Services (Holdings) S.à r.l.) une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, précitée, en date du 28 septembre 2009, publié au Mémorial C, N°2056 du 20 octobre 2009 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.419. Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, précitée, en date du 4 juin 2012, publié au Mémorial C, N°1855 du 25 juillet 2012;

- European Fragrances (Holdings) S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en date du 13 avril 2011, publié au Mémorial C, N°1661 du 23 juillet 2011 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.612. Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, précitée, en date du 7 septembre 2011, publié au Mémorial C, N°2872 du 24 novembre 2011; et

- European DSBK Holding S.à r.l. (précédemment European Breezes S.à r.l.) une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, précitée, en date du 27 juillet 2012, publié au Mémorial C, N°2546 du 12 octobre 2012 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.475. Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, précitée, en date du 29 mars 2013, pas encore publié au Mémorial C.

Tous ensemble les «Associés»;

ici représentés par M. Davy BEAUCÉ, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de six (6) procurations données sous seing privé le 28 mars 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les Associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les Associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l.», ayant un capital social de vingt-trois mille et deux Euros (EUR 23.002,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, précitée, en date du 19 novembre 2008, publié au Mémorial C, N°2925 du 9 décembre 2008 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.146 (la «Société»). Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, précitée, en date du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C, N°603 du 7 mars 2012.

III. Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois mille et deux Euros (EUR 23.002,-) représenté par vingt-trois mille et deux (23.002) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois mille et deux Euros (EUR 23.002,-) à vingt-trois mille et trois Euros (EUR 23.003,-), par la création et l'émission de une (1) nouvelle part sociale de catégorie E, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (une «Nouvelle Part»);

2. Approbation de la souscription d'une (1) Nouvelle Part par European DSBK Holding S.à r.l., précitée, et du paiement du prix de souscription d'un montant total d'un Euro (EUR 1,-), ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de un million dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 1.019.999,-), par apport en nature d'un montant total de un million vingt mille Euros (EUR 1.020.000,-), consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par European DSBK Holding S.à r.l., précitée, à l'égard de la Société (la «Créance»), qui est certaine, liquide et exigible;

3. Modification subséquente de l'article 7.1 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« 7.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois mille et trois Euros (EUR 23.003,-) divisé en trois mille (3.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégories A»), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégories B»), deux mille cinq cent et une (2.501) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégories C»), deux mille cinq cent et une (2.501) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégories D»), deux mille cinq cent et une (2.501) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégories E»), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégories F»), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégories G»), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégories H») et deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégories I») chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) entièrement libérée».

V. Les Associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois mille et deux Euros (EUR 23.002,-) à vingt-trois mille et trois Euros (EUR 23.003,-), par la création et l'émission d'une Nouvelle Part, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Souscription - Libération

European DSBK Holding S.à r.l., précitée, par son mandataire, décide de souscrire à une (1) Nouvelle Part et de payer le prix de souscription d'une valeur totale d'un Euro (EUR 1,-), ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de un million dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 1.019.999,-), par apport en nature d'un montant total d'un million vingt mille Euros (EUR 1.020.000,-) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par European DSBK Holding S.à r.l., précitée, à l'égard de la Société (la «Créance»), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- une déclaration d'apport de European DSBK Holding S.à r.l., précitée;
- un rapport d'évaluation des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

European DSBK Holding S.à r.l., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire de la Créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la Créance apportée, ou une partie de celle-ci, lui soit transférée;
- l'apport de cette Créance est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 29 mars 2013;
- la Créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« 7.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois mille et trois Euros (EUR 23.003,-) divisé en trois mille (3.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégories A»), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégories B»), deux mille cinq cent et une (2.501) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégories C»), deux mille cinq cent et une (2.501) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégories D»), deux mille cinq cent et une (2.501) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégories E»), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégories F»), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégories G»), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégories H») et deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégories I») chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) entièrement libérée».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de EUR 2400.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: D. Beaucé et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 avril 2013. LAC/2013/15968. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060078/260.

(130074360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Capsugel Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 160.099.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of April,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Valérie-Anne Demulier, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of directors (the Board) of Capsugel Holdings S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.099 (the Company),

pursuant to the resolutions taken by the Board on February 22, 2013 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company has been incorporated on March 30, 2011 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 21, 2011, number 1343, page 64426. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 20, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 3, 2013, number 789, page 37830.

2. Article 5 of the Articles, which provides for an authorized capital, reads as follows:

" **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at seventy-eight million five thousand five hundred thirty-nine euro and fifty cent (EUR 78,005,539.50), represented by two hundred twenty-two million eight hundred seventy-two thousand nine hundred and seventy (222,872,970) shares in registered form, having a par value of thirty-five cent (EUR 0.35) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3 The Board is authorised, for a period of five (5) years starting on the date of the publication in the Mémorial C of the deed recording the resolutions adopted at the extraordinary general meeting of the shareholder(s) of the Company on January 20, 2012 to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to eighty-six million seven hundred and five thousand six hundred and forty-nine euro and ten cent (EUR 86,705,649.10), by the issue of up to two hundred and forty-seven million seven hundred and thirty thousand four hundred and twenty-six (247,730,426) new shares with a par value of thirty-five cent (EUR 0.35) each, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly."

3. The Board resolved pursuant to the Resolutions to, inter alia:

a) (i) increase the share capital of the Company by an amount of thirty five thousand nine hundred sixty-seven euro and seventy-five cent (EUR 35,967.75) so as to bring it from its present amount of seventy-eight million five thousand five hundred thirty-nine euro and fifty cent (EUR 78,005,539.50), represented by two hundred twenty-two million eight hundred seventy-two thousand nine hundred and seventy (222,872,970) shares in registered form, each having a par value of thirty-five cent (EUR 0.35), up to an amount of seventy-eight million forty one thousand five hundred seven euro and twenty-five cent (EUR 78,041,507.25) by way of the issuance of a number of one hundred and two thousand seven hundred and sixty five (102,765) shares of the Company, with a nominal value of thirty-five cent (EUR 0.35) each (the New Shares) to those subscribers having subscribed for and paid up such New Shares as detailed in the Resolutions (the Subscribers), (ii) acknowledge and approve the subscription and payment by the Subscribers of the above share capital increase, and (iii) allocate an amount of four hundred and one thousand eight hundred eleven euro and fifteen cent (EUR 401,811.15) to the share premium account of the Company;

b) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3 (5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and article 5.3. of the Articles, the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the New Shares; and

c) empower and authorise, to the extent necessary, any lawyer of Stibbe Avocats, acting individually to (i) appear before a notary public in Luxembourg so as to record in authentic form the decisions taken by the Meeting, (ii) to reflect in the Articles the share capital increase resolved in the third resolution, to amend article 5.1 of the Articles accordingly, and (iii) to execute any document as may be necessary for the purpose of the issue of the New Shares.

4. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the Subscribers, the total amount of four hundred thirty-seven thousand seven hundred seventy-eight euro and ninety cent (EUR 437,778.90) was received by the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

5. The contributions in cash so made in an aggregate amount of four hundred thirty-seven thousand seven hundred seventy-eight euro and ninety cent (EUR 437,778.90) to the Company are allocated as follows:

(i) an amount of thirty five thousand nine hundred sixty-seven euro and seventy-five cent (EUR 35,967.75) to the nominal share capital of the Company; and

(ii) an amount of four hundred and one thousand eight hundred eleven euro and fifteen cent (EUR 401,811.15) to the share premium account of the Company.

6. As a consequence of the above increase of the share capital of the Company, the first paragraph of Article 5. of the Articles is amended so as to have the following wording:

" **5.1.** The share capital is set at seventy-eight million forty one thousand five hundred seven euro and twenty-five cent (EUR 78,041,507.25), represented by two hundred twenty-two million nine hundred seventy-five thousand seven hundred and thirty-five (222,975,735) shares in registered form, having a par value of thirty-five cent (EUR 0.35) each, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand nine hundred Euros (1,900.- EUR).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le douzième jour du mois d'avril,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Valérie-Anne Demulier, Avocat, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg,

agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration (le Conseil) de Capsugel Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.099 (la Société),

conformément aux résolutions prises par le Conseil en date du 22 février 2013 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil conformément aux Résolutions, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 30 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1343, page 64426, le 21 juin 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 20 décembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 789, page 37830, le 3 avril 2013.

2. L'article 5 des Statuts, relatif au capital autorisé, dispose que:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à soixante-dix-huit millions cinq mille cinq cent trente-neuf euros et cinquante centimes d'euros (EUR 78,005,539.50), représenté par deux cent vingt-deux millions huit cent soixante-douze mille neuf cent soixante-dix (222,872,970) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trente-cinq centimes d'euros (EUR 0,35) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Mémorial C de l'acte faisant état des résolutions adoptées à l'assemblée générale extraordinaire de l'associé ou des associés de la Société le 20 janvier 2012 à:

(i) Augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois à hauteur de quatre-vingt-six millions sept cent cinq mille six cent quarante-neuf euros et dix centimes d'euros maximum (EUR 86.705.649,10), par l'émission de deux cent quarante-sept millions sept cent trente mille quatre cent vingt-six (247.730.426) nouvelles actions maximum d'une valeur nominale de trente-cinq centimes d'euros (EUR 0,35) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) enregistrer par un acte notarié chaque augmentation de capital social et modifier le registre des actions en conséquence.»

3. Le Conseil a décidé en vertu des Résolutions, entre autres, de:

a) (i) augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-cinq mille neuf cent soixante-sept euros et soixante-quinze centimes d'euros (EUR 35,967.75) afin de le porter de son montant actuel de soixante-dix-huit millions cinq mille cinq cent trente-neuf euros et cinquante centimes d'euros (EUR 78,005,539.50) représenté par deux cent vingt-deux millions huit cent soixante-douze mille neuf cent soixante-dix (222,872,970) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trente-cinq centimes d'euros (EUR 0,35) chacune, au montant de soixante-dix-huit millions quarante et un mille cinq cent sept euros et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 78,041,507.25) par l'émission d'un montant de cent deux mille sept cent soixante-cinq (102,765) actions ayant une valeur nominale de trente-cinq centimes d'euros (EUR 0,35) chacune (les Nouvelles Actions) à ces souscripteurs qui ont souscrit à ces Nouvelles Actions et qui les ont libérées intégralement comme détaillé dans les Résolutions (les Souscripteurs), (ii) prendre acte et approuver la souscription et la libération par les Souscripteurs de l'augmentation du capital social ci-dessus et (iii) d'affecter un montant de quatre cent et un mille huit cent onze euros et quinze centimes d'euros (EUR 401,811.15) au compte de prime d'émission de la Société;

b) supprimer, pour les besoins de l'augmentation du capital social ci-dessus et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée et à l'article 5.3. des Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants de la Société pour les Nouvelles Actions; et

c) donner pouvoir et autoriser, si nécessaire, tout avocat de Stibbe Avocats, agissant individuellement pour (i) passer un acte par-devant un notaire à Luxembourg afin d'enregistrer sous forme notariée les décisions prises dans le présent acte par le Conseil, (ii) refléter dans les Statuts l'augmentation du capital social décidée à la troisième résolution, modifier l'article 5.1 des Statuts en conséquence et (iii) signer tous les documents nécessaires en rapport avec l'émission des Nouvelles Actions.

4. La totalité des Nouvelles Actions ont été souscrites et libérées en numéraire par les Souscripteurs, de sorte que le montant total de quatre cent trente-sept mille sept cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-dix centimes d'euros (EUR 437,778.90) a été reçu par la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

5. Les contributions en numéraire ainsi réalisées pour un montant total de quatre cent trente-sept mille sept cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-dix centimes d'euros (EUR 437,778.90) à la Société sont affectées de la manière suivante:

(i) un montant de trente-cinq mille neuf cent soixante-sept euros et soixante-quinze centimes d'euros (EUR 35,967.75) est affecté au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de quatre cent et un mille huit cent onze euros et quinze centimes d'euros (EUR 401,811.15) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié afin d'avoir le libellé suivant:

« **5.1.** Le capital social est fixé à soixante-dix-huit millions quarante et un mille cinq cent sept euros et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 78,041,507.25), représenté par deux cent vingt-deux millions neuf cent soixante-quinze mille sept cent trente-cinq (222,975,735) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trente-cinq centimes d'euros (EUR 0,35) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incomberont à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille neuf cents Euros (1.900.- EUR.)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom de famille, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.-A. DEMULIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2013. Relation: LAC/2013/17762. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013060083/176.

(130074302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.", en abrégé "CARGOLUX S.A.", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8916, établie à L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1970, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 104 du 18 juin 1970. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, en date du 27 mars 2013, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Helminger (le «Président du Conseil d'Administration»), demeurant professionnellement à Sandweiler.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Emese BEKESSY, Head of Legal Department, demeurant professionnellement à Sandweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

1) Monsieur Marco RASQUE DA SILVA, employé BCEE, demeurant professionnellement à Luxembourg,

et

2) Madame Françoise KUTH, fonctionnaire de l'Etat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 5.06 (1) des statuts de la Société en vue de rectifier une erreur factuelle dans le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du capital autorisé de la Société.

II.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour adressés aux actionnaires par envoi recommandé en date du 17 avril 2013.

Les justificatifs des envois par recommandé sont remis au bureau de l'assemblée.

III. Que le président note que (i) tous les actionnaires sont présents ou dûment représentés, (ii) tous les actionnaires présents ou dûment représentés renoncent formellement au délai de convocation et (iii) tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion suffisamment à l'avance. En conséquence, l'assemblée générale des actionnaires peut valablement délibérer et statuer sur les points de l'ordre du jour.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire.

V.- Qu'il résulte de cette liste de présence que des neuf millions neuf cent soixante et onze mille deux cent seize (9.971.216) actions ordinaires émises, toutes étant nominatives, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, neuf millions neuf cent soixante et onze mille deux cent seize (9.971.216) actions ordinaires.

Après délibération, l'assemblée générale a pris la résolution suivante:

Résolution unique

En vue de rectifier une erreur factuelle dans le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du capital autorisé de la Société, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.06 (1) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.06.** (1) Le capital autorisé de la Société, non compris le capital souscrit, est fixé à cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (100.000.000 USD) représenté par des actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, avec ou sans prime d'émission en fonction de ce que le conseil d'administration juge approprié, qui devront être entièrement libérées.»

Les autres dispositions de l'article 5 restent inchangées.

La résolution ci-dessus a été prise par:

- 9.971.216 de voix pour,

- 0 voix contre et

- 0 abstention(s).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a levé la séance.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Sandweiler-Findel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède
Translation from the governing French version**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of April.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.", in short form "CARGOLUX S.A.", a société anonyme under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 8916, established in L-2990 Sandweiler, Airport of Luxembourg, and incorporated by deed of Maître Carlo Funck, notary at the time residing in Luxembourg, on 4 March 1970, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 104 of 18 June 1970. The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the notary Paul Bettingen on 27th March 2013, not yet published.

The meeting was opened and presided by Mr. Paul Helminger (the "Chairman of the Board of Directors"), residing professionally in Sandweiler

The Chairman appointed as secretary Mrs Emese BEKESSY, Head of Legal Department, residing professionally in Sandweiler.

The meeting elected as ballot judges:

1) Mr. Marco RASQUE DA SILVA, employee BCEE, residing professionally in Luxembourg,

and

2) Mrs. Françoise KUTH, fonctionnaire de l'Etat, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

1. Amendment of article 5.06 (1) of the articles of association of the Company in order to rectify a factual error in the number of ordinary shares which may be issued in the context of the authorized share capital of the Company.

II.- That the present meeting has been convened by notices setting forth the agenda for the meeting sent to the shareholders by registered letter on 17th April 2013.

The evidence of the registered mailing has been given to the board of the meeting.

III- That the Chairman notes that (i) all shareholders are present or duly represented, (ii) all shareholders present or duly represented formally waive the convening notice period and (iii) all shareholders present and duly represented declare having been informed of the agenda of the meeting sufficiently in advance. As a result, the Shareholders' general meeting can validly deliberate and resolve on the items of the agenda.

IV.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders present and the proxies of the represented shareholders, has been verified and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed.

V.- It appears from the attendance list that of the nine million nine hundred seventy-one thousand two hundred sixteen (9.971.216) common shares issued, all being in registered form, nine million nine hundred seventy-one thousand two hundred sixteen (9.971.216) common shares issued are present or represented at the present extraordinary general meeting, in such a way that the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes the following resolution:

Sole resolution

In order to rectify a factual error in the number of ordinary shares which may be issued in the context of the authorized share capital of the Company, the general meeting decides to amend article 5.06 (1) of the articles of association of the Company which will read as follows:

" **5.06.** (1) The authorized share capital of the Company, excluding the registered capital, is fixed at one hundred million dollars of the United States of America (USD 100,000,000) represented by common shares without designation of any nominal value, with or without any share premium as the board of directors deems appropriate, which shall be fully paid in."

The other provisions of article 5 remain unchanged.

The hereabove resolution has been taken by:

- 9.971.216 votes in favour,
- 0 votes against, and
- 0 abstaining.

There being no further business and in the absence of anyone wanting to take the floor, the Chairman closes the meeting.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with the present deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000).

WHEREOF, this notarial deed is drawn up in Sandweiler-Findel, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted to the appearing persons, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: P. HELMINGER, E. BEKESY, M. RASQUE DA SILVA, F. KUTH, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 avril 2013. Relation: LAC/2013/19521. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013060085/133.

(130073653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Orion III European 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.010.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of April,
before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred eleven thousand five hundred euro (EUR 111,500.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.853 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Rachel Blaise, legal advisor, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 23 April 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of ORION III EUROPEAN 8 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two hundred fifty-one thousand four hundred euro (EUR 251,400.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 20 December 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 206 of 19 February 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.010 (the "Company"). The articles of association of the Company have last been amended following a deed of the undersigned notary dated 24 October 2013 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2918 of 1 December 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twenty thousand four hundred euro (EUR 120,400.-) so as to raise it from its present amount of two hundred fifty-one thousand four hundred euro (EUR 251,400.-) to three hundred seventy-one thousand eight hundred euro (EUR 371,800.-).

2 To issue four thousand eight hundred sixteen (4,816) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of eleven million nine hundred fifteen thousand two hundred fifty-one euro (EUR 11,915,251.-) by Orion Master III Luxembourg S.à r.l. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twenty thousand four hundred euro (EUR 120,400.-) so as to raise it from its present amount of two hundred fifty-one thousand four hundred euro (EUR 251,400.-) to three hundred seventy-one thousand eight hundred euro (EUR 371,800.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue four thousand eight hundred sixteen (4,816) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented by Rachel Blaise by virtue of the above mentioned proxy.

The Subscriber declared to subscribe for four thousand eight hundred sixteen (4,816) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of eleven million nine hundred fifteen thousand two hundred fifty-one euro (EUR 11,915,251.-) and to fully pay in cash for these shares.

The aggregate amount of twelve million thirty-five thousand six hundred fifty-one euro (EUR 12,035,651.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the four thousand eight hundred sixteen (4,816) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The issued share capital of the Company is set at three hundred seventy-one thousand eight hundred euro (EUR 371,800.-) divided into fourteen thousand eight hundred and seventy-two (14,872) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand nine hundred euro (EUR 4,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois d'avril,
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent onze mille cinq cents euros (EUR 111.500.-), ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140853 Associé»,

représentée aux fins des présentes par Madame Rachel Blaise, conseillère juridique, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le avril 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé d'ORION III EUROPEAN 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux cent cinquante et un mille quatre cents euros (EUR 251.400.-), ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 206 du 19 février 2007 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.010 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2918 du 1^{er} décembre 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt mille quatre cent euros (EUR 120.400.-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante et un mille quatre cents euros (EUR 251.400.-) à trois cent soixante-et-onze mille huit cents euros (EUR 371.800.-).

2 Émission de quatre mille huit cent seize (4.816) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze millions neuf cent quinze mille deux cent cinquante-et-un euros (EUR 11.915.251,-) par Orion Master III Luxembourg S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent vingt mille quatre cent euros (EUR 120.400.-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante et un mille quatre cents euros (EUR 251.400.-) à trois cent soixante-et-onze mille huit cents euros (EUR 371.800.-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre quatre mille huit cent seize (4.816) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté par Rachel Blaise en vertu de la procuration mentionnée ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire quatre mille huit cent seize (4.816) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze millions neuf cent quinze mille deux cent cinquante-et-un euros (EUR 11.915.251,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant total de douze millions trente-cinq mille six cent cinquante-et-un euros (EUR 12.035.651,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quatre mille huit cent seize (4.816) nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à trois cent soixante-et-onze mille huit cents euros (EUR 371.800,-) divisé en quatorze mille huit cent soixante-douze (14.872) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille neuf cents euros (EUR 4.900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Blaise, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 avril 2013. REM/2013/704. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060333/146.

(130074112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Cygn Negra Luxembourg SICAV-FIS, SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.959.

—
In the year two thousand and thirteen,
on the thirtieth day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Cygn Negra Luxembourg SICAV-FIS, SCA" (the "Company"), an investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 150.959, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed enacted on 13 January 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 5 February 2010 under number 251 on page 12002.

The Meeting is opened at 11.00 am (Luxembourg time) and is presided over by Mr Christian Lennig, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Stefanie Kuknat, jurist, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Me Sébastien Moies, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, together constituting the bureau of the Meeting.

The Chairman declares and the Meeting agrees:

A) that the agenda of the Meeting is the following:

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Decision to appoint as liquidator of the Company its general partner, Cygna Negra Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mr Nathaniel Norgren with professional address at 184, St. Leonards Road, London SW14 7NN, United Kingdom;
3. Decision to determine the liquidator's powers and compensations; and
4. Any other business.

B) that all shareholders declare having been informed of the agenda of the Meeting and to waive any and all convening requirements and formalities;

C) that an attendance list showing the names of the shareholders of the Company present or represented and their proxies and the number of their shares and signed by the members of the bureau of the Meeting shall remain attached, together with the proxies of the represented shareholders, to the present minutes;

D) that, as appears from the said attendance list, all the outstanding shares of the Company are represented at the Meeting;

E) that, as per the provisions of Article 24 and 30 of the articles of incorporation of the Company, the general partner of the Company has approved the dissolution of the Company, and proposed such dissolution to the shareholders of the Company, by resolutions taken on 29 April 2013; and

F) that the Luxembourg supervisory authority for the financial sector, the Commission de Surveillance du Secteur Financier, has been informed of the projected dissolution and liquidation of the Company and has no objection thereon.

After this having been set forth by the Chairman and approved by the members of the bureau, the Meeting then proceeds to the agenda.

After duly considering each item of the agenda, the Meeting unanimously resolves the following:

First resolution

The Meeting decides to dissolve the Company and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Meeting decides to appoint as liquidator of the Company its general partner, Cygna Negra Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 149 539) represented by Mr Nathaniel Norgren with professional address at 184, St. Leonards Road, London SW14 7NN, United Kingdom.

Third resolution

The Meeting decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter:

The liquidator has the broadest powers as provided for by the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended, as well as by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorization of the general meeting of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from the obligation to prepare an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The liquidator shall be liable, both towards third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to him hereby. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The liquidator may distribute the Company's assets to the Company's shareholders in cash or in kind in his discretion.

The liquidator will not receive a separate fee for the performance of his duties as liquidator of the Company.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed at 11.30 a.m. (Luxembourg time).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English only.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Signé: C. LENNIG, S. KUKNAT, S. MOIES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 mai 2013. Relation: EAC/2013/5778. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013060104/80.

(130074059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Mitco Resolution 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.382.

—
Rectificatif de l'avis L130052991

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé unique de la Société, à savoir Resolution Liberty C S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, détentrice de 125 parts sociales de Mitco Resolution 3 S.à.r.l., a cédé la totalité de ses 125 parts de la manière suivante:

- 118 Parts en date du 25 avril 2013, à AREX Real Estate UG (haftungsbeschränkt), ayant son siège social au Maximilianstrasse 45, 80538 Munich, Allemagne et;

- 7 parts en date du 25 avril 2013, à REE Beteiligungs UG (haftungsbeschränkt), ayant son siège social au Mozartstrasse 6, 67459 Böhl – Iggelheim, Allemagne.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Le Gérant

Référence de publication: 2013060309/20.

(130073913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Mat Loca Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 177.059.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit avril

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Randy Charles TOFFOLO, Maçon, né le 16 mars 1989, à Rocourt (Belgique), demeurant 80A rue de Kehlen L-8295 Keispelt

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MAT LOCA LUX, Société à responsabilité limitée.

Art. 3. Le siège social est établi à Keispelt. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. La société a pour objet la mise en location de tous types de matériels..

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- €) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Randy Charles TOFFOLO, prredit	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Les cessions de parts sont librement décidées par l'associé unique. Si la société comprend plus d'un associé, les cessions de parts d'un associé à un non-associé comme leur transmission pour cause de décès ne peuvent se faire que dans les conditions prévues par la loi.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit, le tout conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Année sociale - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi 80A rue de Kehlen L-8295 Keispelt.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant unique, pour une durée indéterminée:

Monsieur Jérôme Frédérique DELFOSSE, né à Liège, le 18 mars 1977, demeurant à 111 rue Jupille B-4610 Beyne-Heusay.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HOLTZ; TOFFOLO.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2013. Relation EAC/2013/5255. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013060300/90.

(130073921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

MP D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 171.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060320/9.

(130074214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

NEIF S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.388.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés qui s'est tenue le 25 avril 2013 à Luxembourg

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Mazars Luxembourg pour une période prenant fin lors de l'assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2013.

L'Assemblée Générale à l'unanimité renouvelle les mandats de Madame Agnès ISCARD, Monsieur Alessandro DI CINO et Madame Sophie BAILLET aux postes de membres du Conseil de Surveillance pour une période prenant fin lors de l'assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2013.

Pour extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2013060329/16.

(130073649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Eurocil Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 89.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Eurocil Luxembourg S.A.

Polyxeni Kotoula / Jorge Perez Lozano

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013058696/13.

(130071860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.
